

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AOUT 2015

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN –BULLIAT- LAMURE- Mmes CHAVY – LORON - PRALUS – PERRET -DEFNET- Mrs RINGUET - PASCAL –RECOUDES - TOURNISSOUX

Membres excusés : Mmes GUILLET – GUILLON – MAISONNEUVE Mr PERRET

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PASCAL

Après lecture le compte rendu de la séance du 15 Juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de Subvention
- 2) Travaux divers
- 3) MAPA Salle des Fêtes
- 4) Projet de division parcellaire du collège
- 5) Personnel communal
- 6) Questions diverses



1) Demande de subvention

AMENDES DE POLICE 2015

Monsieur DAUTUN donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre du Conseil Départemental qui nous informe de la possibilité de demander une subvention pour des travaux de sécurité routière sur le produit des amendes de police.

Après délibération, le Conseil unanime,

SOLLICITE auprès du Conseil Général, au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation des travaux visant à améliorer la sécurité routière, l'octroi d'une subvention pour :

- 1°) acquisition de panneaux de signalisation

2) Travaux divers

2.1 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis de l'entreprise GRILLET concernant la reprise d'une canalisation existante située « Les Gauthiers » d'un montant de 2 215 € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis.

2.2 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis du SYDER concernant l'extension et le renforcement du réseau électrique lieu-dit « La roche Pilée ». Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant total de 855.30€ par an pendant 15ans.

2.3 Monsieur LAMURE donne lecture d'un devis de la SOGEDO concernant une extension du réseau d'assainissement collectif pour un montant de 8 810.69€ HT. Le Conseil Municipal accepte le devis et précise que la dépense sera prévue dans le budget 2016.

3) MAPA Salle des Fêtes

M. DAUTUN expose au conseil municipal le projet de mise aux normes accessibilités de la salle des fêtes de la commune, relevant de la procédure adaptée.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. DAUTUN énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

La consultation concernera les travaux de mise en accessibilité réglementaire de la salle des fêtes de Villié-Morgon.

2 - Le montant prévisionnel du marché

M. DAUTUN indique que le coût prévisionnel est estimé à 45 000 € HT pour les travaux

3 - Procédure envisagée

M. DAUTUN précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

4 - Cadre juridique

Selon le nouvel article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par lui.

5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes de la commune et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif au chapitre 21

4) Projet de division parcellaire du collège

Monsieur SAVOYE donne connaissance au Conseil Municipal du projet de division parcellaire pour le transfert du collège Jean Claude RUET au Département du Rhône.

5) Personnel communal

Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que tout s'est bien passé avec les jeunes qui ont été recrutés pour cet été.

6) Questions diverses

6.1 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que les drapeaux qui étaient sur la façade de l'école ont été volés.

6.2 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que les travaux de nettoyage de la terrasse de l'école sont achevés.

6.3 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le système de fixation pour le panneau d'information sur la place Baudelaire a été réalisé par les employés communaux.

6.4 Monsieur SAVOYE donne lecture du courrier d'une habitante concernant un problème de sécurité des piétons sur la commune. Il est proposé de créer une commission spécifique pour élaborer un plan pour sécuriser l'ensemble des entrées du village et les piétons. Composition de cette commission : Mrs BULLIAT – LAMURE – TOURNISSOUX – RECOUDES Mmes LORON – PRALUS.

6.5 Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal d'une demande faite par le cru morgon concernant l'organisation des vins d'honneur pour les mariages dans la cour d'honneur du château. Le Conseil Municipal donne son accord pour que les mariages ayant lieu au caveau organise leur vin d'honneur dans la cour du château mais souhaite que le caveau propose en premier lieu les allées du parc. Le Conseil Municipal précise que les cérémonies dans le parc seront interdites sauf sur autorisation de la mairie.

6.6 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que trois associations de la commune proposeront des cours de danses à partir du mois de septembre 2015.

6.7 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes se sont plaint des gênes occasionnées lors de manifestations privées dans la salle des boules. Le Conseil Municipal propose de faire un devis pour l'installation d'un système qui coupe l'électricité si les décibels sont trop importants.

6.8 Monsieur SAVOYE donne lecture de la demande formulée par le RAID BLEU afin d'emprunter certains chemins lors du 29^{ème} RAID BLEU qui aura lieu du 29 octobre au 1^{er} novembre 2015. Le Conseil Municipal donne son accord et précise qu'un constat sur l'état des chemins avant et après sera réalisé afin que l'organisateur remette en état les chemins qui seront empruntés.

6.9 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que l'enquête publique concernant le PLU est terminée, nous attendons le rapport du commissaire enquêteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.